

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 16 août 2021

ATTENTION AUX NOYADES ACCIDENTELLES

La saison estivale 2020 a été marquée par plusieurs décès ou disparitions par noyade, tant en eaux intérieures (9 en piscine et plan d'eau) qu'en mer (8)¹. Depuis le début de la saison estivale 2021, plusieurs cas de noyades accidentelles sont à déplorer lors de baignades ou activités nautiques. Ces événements sont, pour la plupart, évitables.

La vigilance de chacun est nécessaire. Adoptez les bons réflexes :

POUR LES BAINNADES EN PISCINE, AUTRES PLANS D'EAU (lacs, cours d'eau...) ET EN MER

- * Surveillez vos enfants : baignez-vous en même temps que vos enfants ou désignez un adulte responsable de la surveillance* Choisissez les zones de baignade surveillées
- * Assurez-vous que la baignade soit bien autorisée et respectez bien les indications affichées sur les lieux de baignade
- * Tenez compte de votre état de forme
- * Les risques de noyade sont aggravés en période de grandes marées : si vous pratiquez la pêche à pied, notamment en baie de Bourgneuf, au passage du Gois, prenez au préalable connaissance des horaires et coefficients de marée
- * Pour la pratique de loisirs nautiques, consultez toujours les prévisions météorologiques locales

Vous êtes sur le littoral confronté à une urgence en mer : composer le 196
numéro national d'urgence dédié au sauvetage en mer

Vous êtes sur le littoral confronté à une urgence à terre (sur la plage, sur les rochers...)
composer le **18**
numéro national d'urgence pour contacter les sapeurs pompiers
ou le **112** numéro d'urgence européen

Vous êtes sur un navire confronté à une urgence en mer : la radio VHF canal 16. Vous êtes mis directement en relation avec le CROSS

1 Source : SNOSAN, <https://www.snosan.fr/>